

Le 16/06/05

**Direction Générale de l'Aménagement
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par :

T. GAUCHET (tél : 02.97.02.30.84)

(fax : 02.97.02.23.46)

NATURA 2000 « Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

PREPARATION DU GROUPE DE TRAVAIL N° 7

Propositions d'actions pour une gestion durable des habitats d'intérêt communautaire :

« des zones humides »

Vendredi 1^{er} avril 2005

Présents :

Jean-Pierre FENELON	:	Maire-Adjoint - Guidel
Daniel BOILEAU	:	Conseiller Municipal - Ploemeur
Armelle BOCQUENET	:	Service Environnement - Ploemeur
Thierry COUESPEL	:	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Morbihan
Gilles FERNANDEZ	:	Direction Départementale des Affaires Maritimes du Morbihan
Claude SAOUT	:	Société de chasse de Ploemeur
Michel BENECH	:	Bretagne Vivante
Martine DAVOUST	:	Bretagne Vivante
Frank SIMONNET	:	Groupe Mammalogique Breton
Joëlle BOSSENEC	:	FDSEA du Morbihan
Joël BIENVENU	:	Sauvegarde et animation de la Chapelle St Mathieu et Histoire Patrimoine de Guidel
Michel COLLIN	:	Entomologiste
Gérard ERMEL	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Alain AUREAL	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Patrick CLAUDEL	:	Conseil général du Morbihan – Espaces Naturels Sensibles
Guénaël JOUHANNIC	:	Conseil général du Morbihan – Espaces Naturels Sensibles
Jean-Pierre PICHARD	:	Fédération des Chasseurs du Morbihan
Delphine ROLLAND	:	Fédération des Chasseurs du Morbihan - Stagiaire
Jean-Pierre CARDON	:	Fédération de Pêche du Morbihan
Typhaine GAUCHET	:	Cap l'Orient - Service Environnement Développement Durable
Philippe LE STRAT	:	Cap l'Orient - Service Environnement Développement Durable
Anthony STURBOIS	:	Cap l'Orient - Stagiaire
Claire-Marie GENESTAR	:	Cap l'Orient - Stagiaire

Absents excusés :

Freddy HERVOCHON	:	Agence de l'eau Loire Bretagne
Pierre LOISEL	:	Eau et Rivière de Bretagne
Marion HARDEGEN	:	Conservatoire Botanique de Brest
Jean Paul AUCHER	:	Vice-Président Cap l'Orient
Jean MANELPHE	:	Syndicat du Scorff

OBJECTIFS DE LA REUNION ET ORDRE DU JOUR

Typhaine Gauchet fait quelques rappels sur la notion de stratégie de conservation et sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire « des zones humides ». Puis les mesures de gestion à mettre en œuvre par type de milieux sont discutées. La synthèse des mesures abordées est présentée sous la forme de projet de fiches actions que vous trouverez ci-joint :

Les remarques des participants au groupe de travail sont présentées en relation avec les fiches actions correspondantes.

PROGRAMME A VENIR :

Il est prévu de localiser sur une carte les actions à inscrire dans le document d'objectifs. Les propositions seront présentées lors d'un groupe de travail fin juin. Les fiches actions seront complétées par des données sur :

- les maîtres d'ouvrages potentiels,
- l'estimatif des coûts de mise en œuvre,
- les financements possibles,
- les indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre des actions et de leur efficacité,
- des cahiers des charges quand nécessaire.

Dans l'attente des prochaines réunions, vous êtes vivement invités à amender les fiches actions et à nous faire part de vos remarques.

HABITATS ET ESPECES INFEODES AUX ZONES HUMIDES

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

EUR15 1410 Prairies subhalophiles COR 15.52 + 53.11

EUR15 1410-3 Prairies subhalophiles à *Juncus gerardii*

EUR15 2190 Dépressions humides intradunales COR 16.3

EUR15 2190-1 Mares dunaires

EUR15 2190-3 Bas-marais dunaires

EUR15 2190-5 Roselières et Cariçaies dunaires

EUR15 3150 Etangs, mares, canaux eutrophes avec végétation COR 22.15x22.4

EUR15 3150-3 Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottants à la surface de l'eau

EUR15 3150-5 Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais

EUR15 3260-3 Rivières à *Renoncules* oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres

EUR15 4020* Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles COR 31.12

EUR15 4020*-1 Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles*

EUR15 6430 Mégaphorbiaies eutrophes COR 37.1 et 37.7

EUR15 6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

EUR15 7210* Végétations à marisque COR 53.3

EUR15 7210*-1 Végétations à Marisque*

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

EUR15 1355 La Loutre d'Europe (*Lutra lutra* (L., 1758))

(EUR15 1356 Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola* (L., 1761)) non recensé sur le site)

EUR15 1044 L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* (Charpertier, 1840))

EUR15 1903 Le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii* (L.) L.C.M. Rich.)

La Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis* (Poiret) L.C.M. Rich.)

DEGRADATIONS AFFECTANT LES HABITATS ET LES ESPECES

Les zones humides sont caractérisées par une dynamique de milieu importante et une forte dépendance aux conditions hydriques. L'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire a été présenté lors du groupe de travail n°3.

Globalement l'état de conservation des zones humides est plutôt bon. De nombreuses actions de gestion sont déjà mises en œuvre en particulier sur le polder du Grand Loc'h et dans un avenir proche sur le Petit Loc'h grâce à un Contrat Nature.

Voici en rappel la liste des dégradations observées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire avec les fiches actions correspondantes.

Dégradations	Fiche action correspondante
Tous les habitats inféodés aux milieux naturels humides	
Modification du régime hydrique et de la qualité de l'eau	Maintenir les caractéristiques hydriques des zones humides p 5
Dynamique naturelle de la végétation	CF. par type d'habitat
Dépôts sauvages de déchets verts	Ne pas détruire les habitats p 7
Les dépôts de déchets inertes	Assister les différents aménageurs pour les études d'impacts p 21
Les dépôts de déchets non inertes	
Extension d'urbanisation et comblement de zones humides	
Introduction d'espèces exogènes	Maîtriser les espèces exogènes envahissantes p 8
Canaux eutrophes	
Sédimentation dans les canaux	Gérer les canaux eutrophes p 9
Dépans humides intradunales, Liparis de Loesel et Spiranthe d'été	
Evolution naturelle vers un stade boisé	Gérer les dépressions humides intradunales p 11
Comblement	
Fréquentation non maîtrisée	
Prairies subhalophiles	
Evolution naturelle vers la saulaie	Gérer les prairies subhalophiles p 16
Mégaphorbiaies eutrophes	
Evolution naturelle vers la saulaie	Gérer les mégaphorbiaies eutrophes p 17
Landes humides	
Evolution vers le fourré	Gérer les landes humides p 20
Agrion de Mercure	
Sédimentation	Gérer les canaux eutrophes p 11
Eclaircissement insuffisant	
Liparis de Loesel et spiranthe d'été	
Régression des dépressions humides intradunales	Gérer les dépressions humides intradunales p 9
Loutre d'Europe	
Difficulté de franchissement des infrastructures routières	Favoriser le maintien de la population de loutre d'Europe p 18
Forts taux de pesticides dans l'eau	
Fermeture du milieu défavorable à la ressource piscicole	
Dérangement	Maîtriser la fréquentation p 23
Vison d'Europe (non recensé sur le site)	
Méconnaissance de l'espèce	Maîtriser les espèces exogènes envahissantes p 8

OBJECTIFS VISES

Comparativement à l'enjeu de préservation des habitats d'intérêt communautaire littoraux (dunes, landes et pelouses), la préservation des milieux humides est moins prioritaire (surfaces peu importantes, et gestion déjà mise en place).

Les objectifs recensés lors du groupe de travail n°3 bis sur la hiérarchisation des objectifs de gestion étaient les suivants :

A Préserver les habitats d'intérêt communautaire

Maîtriser la fermeture des milieux naturels

Restaurer les habitats d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation

Maîtriser l'eutrophisation et la rudéralisation des milieux

Préserver voire redonner une continuité aux milieux naturels

Connaître et suivre les habitats, leurs surfaces et leur état de conservation

B Préserver les espèces d'intérêt communautaire

Préserver les habitats d'espèces :

Connaître les fonctionnements hydrauliques à l'échelle du bassin versant

Préserver la ressource en eau (qualité et quantités)

Maîtriser la sédimentation des canaux eutrophes

Entretenir les zones humides et la végétation rivulaire des cours d'eau constituant des habitats pour la loutre d'Europe

Préserver les zones humides intradunales de la fermeture du milieu

Identifier, maintenir et créer des corridors écologiques permettant d'assurer le lien, l'échange entre les éléments de biodiversité, le déplacement de la faune

Maîtriser l'impact de la fréquentation sur le dérangement de la faune

Connaître et suivre les populations

C favoriser la biodiversité

Favoriser la diversité des milieux naturels

Maîtriser les espèces exogènes envahissantes

MAINTENIR LES CARACTERISTIQUES HYDRIQUES DES ZONES HUMIDES

HABITATS ET ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

Tous les habitats et les espèces inféodées aux milieux humides

ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

Les dégradations affectant l'ensemble des milieux naturels humides sont les suivantes :

- ***Modification du régime hydrique et de la qualité de l'eau***

La principale caractéristique des milieux humides est de dépendre des régimes hydriques d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Ainsi, une modification de ce régime peut directement menacer les habitats (drainage, mauvaise gestion de vannes non contrôlée, envasement...). De même, une modification de la qualité de l'eau (eutrophisation, apport de pesticides...) peut modifier la composition floristique des milieux. Sur le site, les informations sur le fonctionnement hydrique et la qualité de l'eau n'ont pas été regroupées.

- ***Coupure écologique modifiant le régime hydrique***

Certains ouvrages sous dimensionnés peuvent modifier de façon importante le régime hydrique et les milieux humides.

OBJECTIFS VISES

Préserver les qualités intrinsèques des zones humides favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire :

- mieux connaître leur fonctionnement hydrique,
- préserver la ressource en eau,
- déterminer des mesures de gestion pour améliorer le fonctionnement hydrique, la qualité de la ressource (quantité et qualité).

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

- ***Amélioration de l'assainissement sur la commune de Guidel***

MESURES ENVISAGEABLES

- ***Synthèse sur le fonctionnement hydraulique et la qualité de l'eau***

Suite aux remarques des participants, il est proposé de faire une synthèse des données existantes sur le fonctionnement hydraulique et la qualité de l'eau à l'échelle des deux bassins versants (Lannéec et Saudraye).

- ***Etude hydraulique complémentaire en fonction des données collectées***

Une étude hydraulique d'un point de vue quantitatif et qualitatif à l'échelle des bassins versants de la Saudraye et de Lannéec est proposée. Elle permettrait de mieux connaître la qualité de l'eau, les flux à l'année et les prélèvements existants. Cette étude, aux applications plus étendues que Natura 2000, doit émerger d'une volonté politique.

Elle est particulièrement nécessaire pour maintenir en bon état de conservation : les canaux eutrophes, les dépressions humides intradunales, les prairies subhalophiles (CF. fiches actions correspondantes).

Maître d'ouvrage potentiel : Cap l'Orient, communes, FDC56.

Coût : 100 000 € TTC étude complète (indicatif, peut évoluer en fonction des objectifs de l'étude et des paramètres réellement relevés sur le terrain).

+ Avantages	- Inconvénients
- Outil de définition des causes de la sédimentation et des actions à mettre en œuvre pour le maintien d'une eau courante et d'un habitat favorable aux populations d'Agrion de Mercure - Définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre d'autres objectifs (gestion des prairies subhalophiles, des niveaux d'eau du Grand Loc'h, préservation de la qualité de l'eau...)	- Coût de l'étude

• **Définition d'un programme d'actions pour la préservation de la ressource en eau favorable aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire**

Un fois que l'existant est mieux connu, il est possible dans un deuxième temps de proposer des mesures de gestion de la ressource en eau permettant d'assurer la pérennité des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Remarques des participants : Il existe déjà des **données sur la qualité de l'eau**. Il est proposé de contacter Madame TIERLIC aux services techniques de QUEVEN qui réalise des analyses d'eau. Avant de lancer une nouvelle étude, il est proposé de recenser les données existantes sur le site.

En ce qui concerne les mesures potentielles de protection de la qualité de l'eau, il est rappelé qu'il existe déjà des **mesures obligatoires pour les agriculteurs** (3% de la SAU des agriculteurs doit être réservée à des bandes enherbées d'au moins 5 m de large le long des cours d'eau).

Monsieur FENELON rappelle les efforts de la commune de Guidel pour **améliorer l'assainissement** par un raccordement des hameaux au réseau collectif.

Les faibles précipitations de cet hiver sont inquiétantes. D'après les données de la Direction Départementale de l'Agriculture, les niveaux d'eau des nappes phréatiques sont semblables à ceux de 1976. Ce déficit hydrique aura sûrement un impact important sur les zones humides en période d'étiage.

Le problème de **partage de la ressource** est évoqué car en période de sécheresse les agriculteurs ont besoin d'eau pour leurs cultures. Il est précisé que compte tenu du risque de sécheresse de cette année les retenues colinéaires ne sont pas autorisées.

En particulier et concernant le site Natura 2000, il apparaît qu'un pompage menace directement la zone humide derrière le Camping de la Plage.

Les zones humides ayant une dynamique forte, elles nécessitent un entretien régulier si l'on souhaite contenir la dynamique naturelle de végétation qui tend au boisement. La **gestion des zones humides implique des coûts importants** comme on peut le constater dans le cadre du Contrat Nature du Grand Loc'h. Les objectifs et actions présentés seront limités par les moyens financiers et humains dont on dispose. Toutefois en ce qui concerne les habitats d'intérêt communautaire, beaucoup sont déjà gérés dans le cadre du Contrat Nature.

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

Tous les habitats inféodés aux zones humides.

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

- **Extension d'urbanisation et comblement de zones humides**

De nombreux secteurs ont été remblayés (encore récemment aux abords du Petit Loc'h). Souvent ces zones humides sont comblées avant d'être attribuées à d'autres usages : dépôts, extensions d'urbanisation, parking, enfouissement du réseau...

- **Dépôts sauvages de déchets verts**

Ils entraînent une rudéralisation du milieu et favorisent le développement d'espèces envahissantes. Ces dépôts se retrouvent essentiellement aux abords des parkings. Des espèces envahissantes, tel le Baccharis, sont souvent relevées à proximité de ces dépôts.

- **Dépôts de déchets inertes**

Ils entraînent une rudéralisation du milieu par l'apport de graines et de matériaux exogènes et localement peuvent détruire un habitat en le recouvrant. Entre autres, un ancien dépôt est relevé au niveau de la zone humide de Pen er Malo le long de la route D162.

- **Dépôts de déchets non inertes**

Ils peuvent détériorer la qualité des milieux et la qualité de l'eau par l'apport de polluant. Sur le site une ancienne décharge est à noter en arrière de la route côtière au niveau de la plage du Loc'h. Ce secteur a été réhabilité en aire de stationnement.

SECTEURS CONCERNES

Toutes les zones humides.

OBJECTIFS VISES

- Maîtriser les dépôts de déchets et comblements de zones humides,
- éviter le comblement des zones humides pour un autre usage.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

- **Cartographie des zones humides pour une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme**

Une cartographie des zones humides est réalisée à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient. Elle devrait permettre de mieux prendre en compte la préservation des habitats humides dans les documents d'urbanisme et éviter les extensions d'urbanisation ou d'infrastructure sur ces milieux fragiles. Cette cartographie reprend les données fournies par la carte des milieux naturels réalisées dans le cadre de la procédure Natura 2000. Ainsi, tous les milieux à caractère humide du site ont été intégrés à la carte générale.

MESURES ENVISAGEABLES

- **Résorption des dépôts sauvages (inertes, verts)**

La présence de dépôts sauvages incite d'autres personnes à déposer leurs déchets. Il semble judicieux de faire enlever ces dépôts quand les personnes sont connues. Dans le cas où le propriétaire du dépôt n'est pas connu, la collectivité pourrait peut être prendre en charge l'enlèvement, en particulier au niveau des habitats d'intérêt communautaire. Cette action peut être accompagnée de panneaux temporaires d'information indiquant l'interdiction de déposer des déchets sur le site.

- **Définition d'un lieu de stockage pour les matériaux de chantier**

Il s'agit de définir les secteurs non sensibles qui peuvent servir de lieu de stockage des matériaux lors de chantiers. De même, le sable prélevé sur la route côtière peut être utile pour certaines opérations de restauration du milieu dunaire. La définition d'un lieu de stockage et d'un protocole d'intervention devra se faire en concertation.

- **Garde nature**

Un garde nature peut avoir pour rôle la surveillance des milieux naturels et prévenir ainsi certains dépôts sauvages plus ou moins organisés.

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

Tous et en particulier le long des cours d'eau, canaux et étangs.

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

Les espèces exotiques sont très à la mode dans les jardins et les espaces verts. Cependant, certaines espèces « sortent » des jardins pour aller coloniser les espaces naturels induisant un problème de compétition avec les espèces locales. Il en est de même pour les espèces animales utilisées comme animaux de compagnie ou introduites pour l'élevage.

Ces espèces végétales non indigènes plantées dans les jardins et les espèces animales exogènes introduites dans la nature, peuvent concurrencer les espèces locales jusqu'à un déséquilibre de l'écosystème.

- **Introduction et développement d'espèces végétales exogènes envahissantes**

Des espèces comme le baccharis, l'herbe de la pampa, le yucca, l'éléagnus, la renoué du Japon ont été observées à plusieurs endroits sur le site. Les populations semblent restreintes mais ont une capacité d'expansion importante. Elles doivent donc être surveillées.

- **Introduction et développement d'espèces animales exogènes envahissantes**

Ragondin, rat musqué, vison d'Amérique, tortue de Floride, grenouille rieuse ont été recensés sur le site.

SECTEURS CONCERNES

A déterminer.

OBJECTIFS VISES

Maîtriser les espèces animales et végétales envahissantes.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

- **Piégeage de trois espèces classées nuisibles**

Des campagnes de piégeage par cage-pièges non tuantes sont déjà mises en place par la Fédération de Chasse du Morbihan pour limiter les populations de trois espèces classées nuisibles : le ragondin, le rat musqué et le vison d'Amérique. Des tortues de floride ont déjà été piégées sur le site.

- **Formation des piégeurs**

Remarques des participants : Le Groupe Mammalogique Breton rappelle que la régression du vison d'Europe en Bretagne est due à une méconnaissance de l'espèce par les piégeurs. En effet, le vison d'Europe est souvent confondu avec le vison d'Amérique. Il préconise une meilleure formation des piégeurs même si le vison d'Europe n'a pas été recensé sur le site depuis longtemps. La Fédération de Chasse précise que cette formation est obligatoire. Il est nécessaire de préciser que cette espèce n'est a priori pas présente sur le site.

En rappel : les milieux les plus utilisés par le vison d'Europe sont les boisements et prairies inondables (aulnaies à carex, saulaies, magnocariçaises, prairies à joncs (*Juncus* spp.), tourbières). Il semblerait que les aulnaies à *Carex paniculata* soient activement recherchées. Le site présente une mosaïque de ces habitats depuis le polder du Grand Loc'h jusqu'au moulin d'Orvoën ainsi qu'en queue d'étang de Lannédec et en amont du Pont Rouziguiau. Il semble donc particulièrement propice pour cette espèce. Il s'agit donc par mesure de précaution d'éviter la confusion lors du piégeage en cas de recolonisation du site par l'espèce.

MESURES ENVISAGEABLES

- **Localisation**

Détermination des espèces végétales envahissantes présentes sur le site et localisation des secteurs concernés.

- **Enlèvement des pieds d'espèces envahissantes**

Il s'agit de définir un protocole d'élimination des espèces végétales invasives telle que le baccharis, l'herbe de la pampa, le yucca, l'éléagnus, la renoué du Japon.

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

EUR15 3150 Etangs, mares, canaux eutrophes avec végétation COR 22.15x22.4

EUR15 3150-3 Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottants à la surface de l'eau

EUR15 3150-5 Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais

EUR15 6430 Mégaphorbiaies eutrophes COR 37.1 et 37.7

EUR15 6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

EUR15 1044 L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840))

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

Pour les canaux eutrophes :

- **Sédimentation**

Ces canaux ont été creusés lors de la poldérisation du Grand Loc'h. Ils nécessitent un entretien du fait d'une sédimentation et d'un développement important de la végétation qui atterrit les canaux et empêche alors un écoulement d'eau claire.

Pour l'Agrion de Mercure

Cette espèce est inféodée aux canaux eutrophes et demande une eau claire.

Les perturbations pouvant affecter l'espèce sont les suivantes :

- **Atterrissement des canaux**

CF. Canaux eutrophes

- **Eclaircissement insuffisant**

La végétation des berges doit être maîtrisée pour que l'éclaircissement de l'eau soit suffisant dans les canaux. Ceci nécessite un entretien régulier des berges.

- **Qualité de l'eau**

A priori, la qualité de l'eau sur le Grand Loc'h est correcte compte tenu de la présence de l'espèce. Il serait nécessaire de collecter des informations complémentaires.

Sur le site l'état de conservation de l'espèce est bon mais dépend de la pérennisation de la gestion des canaux eutrophes.

SECTEURS CONCERNES

Les canaux eutrophes sur le polder du Grand Loc'h

OBJECTIFS VISES

Il s'agit de maîtriser la végétation des berges et la sédimentation des canaux eutrophes par des actions préventives plutôt que des actions curatives.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

- **Entretien par curage**

Maître d'ouvrage : FDC56, gestionnaire du Grand Loc'h

Un entretien par curage est réalisé par la Fédération de Chasse gestionnaire du site. Une planification pluriannuelle d'entretien permet d'effectuer une rotation sur les différents canaux et de toujours laisser des portions en l'état permettant aux espèces de se réfugier dans les canaux non curés.

Remarques des participants : Les participants s'interrogent sur l'impact de telles pratiques. En effet, cette gestion a un effet direct sur les végétations de mégaphorbaie qui bordent les canaux. Actuellement, les sédiments sont prélevés à la pelle mécanique et déposés sur les bords du canal. Aucune solution alternative n'a été trouvée pour le moment. Ceci induit une perturbation momentanée du milieu car la végétation est recouverte. Il est indiqué que le curage des canaux pourrait détruire les invertébrés aquatiques (au stade larvaire), le dépôt des sédiments sur le bord a pour avantage de permettre à la faune présente dans les sédiments de redescendre dans le cours d'eau. De plus, les canaux étant curés par tronçon (environ 1 000m par an) avec une rotation, la recolonisation par les végétaux est très rapide.

+ Avantages	- Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'ouverture du milieu - Maintien d'une eau courante et d'un habitat favorable aux populations d'Agrion de Mercure 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite un entretien tous les 4 à 5 ans environ - Action traumatisante pour le milieu car perturbation importante sur un court délai - Action curative

MESURES ENVISAGEABLES

- ***Continuer l'entretien par curage***

Tant qu'aucune autre action n'est déterminée, il convient de continuer les actions de curage indispensables à la pérennité de la population d'agrion de Mercure.

- ***Etude hydraulique***

La gestion par curage est plus curative que préventive. L'origine de cette sédimentation est mal définie. Des études complémentaires sont nécessaires pour envisager d'autres modes d'action. Pour cela une étude, hydraulique quantitative et qualitative peut être envisagée à l'échelle du bassin versant (CF. fiche action précédente).

Une gestion adaptée des canaux eutrophes permettra de maintenir un habitat favorable à l'Agrion de Mercure.

GERER LES DEPRESSIONS HUMIDES INTRADUNALES

Les dépressions humides intradunales sont soit d'anciennes rias (Petit Loc'h), soit d'anciennes extractions de sable.

GERER LES ANCIENNES CARRIERES D'EXTRACTION DE SABLE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

EUR15 2190 Dépressions humides intradunales COR 16.3

EUR15 2190-1 Mares dunaires

EUR15 2190-3 Bas-marais dunaires

EUR15 2190-5 Roselières et Cariçaies dunaires

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

EUR15 1355 La Loutre d'Europe (*Lutra lutra* (L., 1758))

(EUR15 1356 Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola* (L., 1761) non recensé sur le site)

EUR15 1903 Le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii* (L.) L.C.M. Rich.)

La Spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis* (Poiret) L.C.M. Rich.)

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

• **Fermeture des zones humides par la dynamique naturelle de la végétation**

Ce sont des zones humides résultant de l'exploitation du sable au milieu de la dune. La plus remarquable est la zone humide en arrière du camping de Pen er Malo. Ces milieux ont une dynamique moyenne du fait de conditions biologiques assez favorables à la croissance des plantes (disponibilités en eau et matières organiques importantes mais pas forcément en éléments nutritifs). Dans ces anciennes carrières les contraintes environnementales au départ étaient fortes (substrat meuble et pauvre) et ont créé une diversité de milieux très intéressante. Par contre, la dynamique naturelle tend à enrichir le milieu qui est progressivement colonisé par la roselière puis par la saulaie. L'accumulation de matières organiques entraîne l'exhaussement de la zone humide et une modification de la composition de sa flore. Si aucune intervention n'est faite, on peut aboutir à un atterrissement du milieu et à une fermeture complète par le saule.

La diversité de leur composition dépend de différents facteurs : microtopographie, durée d'inondation, degré de salinité. Au sein des dépressions humides intradunales, on trouve deux orchidées d'intérêt communautaire, le liparis de Loesel (Annexe II) et la spiranthe d'été (Annexe IV). Compte tenu du caractère pionnier de ces deux orchidées, toutes modifications des aspects structuraux du groupement végétal ou des conditions d'humidité du substrat représentent une menace pour ces espèces. Elles disparaissent dès que la végétation s'élève ou que le substrat s'assèche. La régression du nombre de pieds ou de stations de ces orchidées peut donc être liée à la fermeture de ces milieux mais aussi à un hiver sec. Il faut donc lors du suivi prendre en compte les conditions climatiques de l'année et l'état d'assèchement du substrat. La diminution du nombre de pieds de ces deux orchidées ne doit donc pas se traduire impérativement par de lourdes interventions d'ouverture du milieu.

Sur le site, il existe une station avec de nombreux pieds dans la dépression humide derrière le camping de Pen er Malo. La synthèse des données sur les dépressions humides intradunales et les espèces d'intérêt communautaire n'a pas encore été réalisée. Les données actuelles sont issues d'un travail de S. GUILLAUME de 2001 et des relevés de 1999. De plus ces relevés n'avaient pas été réalisés selon un protocole standard. La recherche d'autres stations peut être envisagée.

La gestion de cet habitat doit se concentrer sur les populations viables dans le temps. Il y a peu de recul quant à des expérimentations, à petite échelle, d'ouverture des zones humides. La mise en place d'expérimentations de recréation de biotopes premier, au sein des zones humides permettrait d'avoir un référentiel d'actions à mener en cas de nécessité. Il ne s'agit pas de faire des investissements lourds d'ouverture de zones humides et de les jardiner, mais de préserver un potentiel pour les espèces d'intérêt communautaire.

D'autre part la fermeture de certaines zones est également préjudiciable à certaines espèces d'oiseaux qui y nichent.

SECTEURS CONCERNES

Carte à réaliser. En particulier la zone humide derrière le camping de la Plage.

OBJECTIFS VISES

Les grands principes de conservation :

- maintenir la biodiversité en conservant une mosaïque de milieux, en luttant contre la fermeture. Une zone humide ne sera pas entièrement rajeunie, sur certains secteurs la dynamique naturelle sera conservée afin d'apprécier vers quel stade elle évolue.
- maintenir au sein des dépressions intradunales, des biotopes pionniers favorables aux orchidées en freinant la fermeture par les saules et la roselière.
- maintenir au sein de la dépression humide des biotopes favorables aux oiseaux en préservant les mosaïques de milieux et en respectant les périodes de nidification lors des interventions sur les milieux naturels (pas d'intervention d'ouverture du milieu de mars à septembre).
- Instaurer un réseau d'échange d'expérience avec les autres sites suivant les populations de liparis de Loesel et la spiranthe d'été afin d'avoir plus de retour d'expériences sur la gestion de ces biotopes.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Suivi des espèces par divers acteurs sans coordination des relevés, sans méthode standardisée sans compilation des données. Pas de gestion mise en œuvre.

MESURES ENVISAGEABLES

• ***Suivi de la dynamique générale de la végétation***

Le suivi de la dynamique de la végétation dans les zones humides intradunales pourra être fait de différentes manières.

- La réalisation d'un transect traversant la zone humide derrière le camping de la plage,
- La pose de piquets témoins de l'avancement de la saulaie,
- La photointerprétation de photographies aériennes mais également de vues terrestres prises du même point de vue (comparaison plus facile si des repères sont posés sur le terrain (poteaux)).

• ***Etude sur le fonctionnement hydraulique de la zone humide***

CF. Etude hydraulique à l'échelle des deux bassins versants.

Si l'étude générale n'est pas possible, il est indispensable d'étudier le fonctionnement locale de la zone humide et les éventuels facteurs (prise d'eau en amont, apport d'intrant...) de dégradation possible de la ressource en eau.

• ***Suivre les populations d'espèces d'intérêt communautaire***

- Diagnostics des dépressions humides intradunales : estimation des biotopes favorables aux deux espèces, estimation de la taille et du dynamisme des populations actuelles,
- mise en place d'un suivi annuel selon un protocole précis,
- suivi de la pluviométrie et des niveaux d'eau (pose de règles graduées).

• ***Conserver des biotopes favorables au liparis et à la spiranthe***

- Définition de seuil d'intervention : fermeture du milieu et surface de biotope favorables aux deux espèces.
- Définition d'un protocole d'intervention si nécessaire : élimination des saules, fauche des roseaux.

De façon générale, il est intéressant d'essayer de conserver une mosaïque de milieux favorables à une biodiversité maximum.

• ***Mise en place d'expérimentation***

Sur le site de Gâvres-Quiberon, il est proposé de réaliser un référentiel type d'actions à mener sur ces zones humides en cas d'évolution trop rapide vers la saulaie. Pour plus d'efficacité dans la gestion de ces biotopes, une mise en réseau des différents sites Natura 2000 gérant des dépressions humides intradunales est à envisager.

• ***Gérer la fréquentation :***

Il peut être important de ne pas favoriser l'accès à certaines zones humides. CF. fiche action sur la définition d'un plan de circulation à l'échelle du site.

Remarques des participants : l'association Bretagne vivante se positionne comme étant intéressée pour participer à la gestion de la zone humide derrière le camping de la plage de Guidel. Il est précisé que cette zone humide se ferme progressivement par le développement du *Cladium mariscus*. Si une gestion de la saulaie est envisagée, il est préconiser de réaliser des études d'incidence sur l'entomofaune avant la mise en œuvre des actions.

Sur l'ensemble du littoral de la Communauté d'Agglomération de Lorient, le Conservatoire du littoral et du Rivage Lacustre souhaite que Cap l'Orient soit l'interlocuteur privilégié pour la gestion de ses acquisitions. Le Petit Loc'h est en Domaine Public Maritime. Un transfert de gestion va être prochainement réalisé au bénéfice du conservatoire pour cette zone humide. Le Petit Loc'h étant dans la continuité du Grand Loc'h et dans un souci de cohérence de gestion sur l'ensemble de la zone humide remarquable du marais du Loc'h, le Conservatoire du Littoral, en accord avec Cap l'Orient, va confier en 2005 à la Fédération des Chasseurs du Morbihan (FDC56) la gestion de la zone humide du Petit Loc'h afin de valoriser cette zone en cours de fermeture.

Dans ce cadre, la FDC56 monte un contrat Nature sur les zones humides du Grand et du Petit Loc'h (2005-2008). Ce contrat Nature vise à mettre en place un plan de gestion sur le Petit Loc'h pour valoriser ses potentialités écologiques.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

EUR15 2190 Dépressions humides intradunales COR 16.3

EUR15 2190-3 Bas-marais dunaires

EUR15 2190-5 Roselières et Cariçaies dunaires

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

EUR15 1355 La Loutre d'Europe (*Lutra lutra* (L., 1758))

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

Les zones humides du Petit et du Grand Loc'h correspondent à une ancienne lagune autrefois envahie par la mer sur une profondeur de 2 km. Un système de vannes a été installé. Il permet l'évacuation de l'eau douce et empêche les remontées d'eau de mer.

- ***Détérioration par des remblais et des dépôts d'ordures***

De nombreux remblais ont été effectués réduisant la surface de la zone humide. Sur ces remblais poussent essentiellement des espèces rudérales.

- ***Fermeture de la zone humide par la dynamique naturelle de la végétation***

Dans le Petit Loc'h, la diversité a été créée par les contraintes environnementales d'une part (salinité), et par la gestion des niveaux d'eau (un étiage annuel étant favorable à la diversité). Aujourd'hui, l'étang se dessale progressivement et il n'y a plus d'étiage en été et en hiver. On observe une colonisation par le roseau (*Phragmite communis*) et par le saulé, qui peut tendre à baisser la diversité de la flore et à représenter un accueil moins favorable pour l'avifaune.

Remarques des participants : Il faut noter les apports de sédiments très important depuis le bassin versant de la Saudraye qui comble le Petit Loc'h. Un curage du canal principal a été effectué en 2004 pour éviter les inondations de la ferme en amont.

- ***Fréquentation non maîtrisée***

Une fréquentation non maîtrisée entraîne une dégradation de la végétation rivulaire et un dérangement de la faune.

SECTEURS CONCERNES

Zone humide dite du Petit Loc'h.

OBJECTIFS VISES

Dans le cadre d'un contrat Nature, la Fédération de Chasse du Morbihan prévoit de mettre en place un plan de gestion sur le Petit Loc'h. Il est nécessaire de choisir entre deux grands principes de gestion avec leurs avantages et leurs inconvénients :

- 1) Maintien du Petit Loc'h sans influence des marées : chercher à augmenter la biodiversité sans modifier le fonctionnement général du milieu.
- 2) Ouverture du Petit Loc'h à l'influence des marées.

	+ Avantages	- Inconvénients
- 1	- Préserve les habitats d'intérêt communautaire actuels - Coût de mise en œuvre raisonnable	- On ne saura pas les potentialités d'un tel milieu en cas de réouverture à la mer
- 2	- Retrouver un milieu de vasière soumis aux marées.	- Coût d'étude et de réalisation des travaux important - Conséquence sur les autres milieux peu connus : modification du régime hydrique du Grand Loc'h, sédimentation, dynamique des courants marins... beaucoup d'inconnus.

Dans un premier temps, le Conservatoire du Littoral préfère choisir la première option pour mieux appréhender les potentialités écologiques du milieu avant d'investir dans des sommes importantes d'argent sans réelle garantie de résultats : ceci ne signifie pas l'abandon de la deuxième option mais permet de mettre en place une gestion conservatoire dans les cinq années à venir et au terme de ces cinq ans reposer la question d'ouverture à la mer. Cela laissera ainsi le temps de faire les études nécessaires pour envisager le retour en eau salée du Petit Loc'h. (En particulier, l'étude de fonctionnement hydraulique et des circulations d'eau entre le Grand et le Petit Loc'h.)

Remarques des participants : Certains participants souhaitent que l'on abandonne pas définitivement l'option de réouverture à la mer du Petit Loc'h dans un objectif d'accueil des limicoles. D'autres précisent que la remise en eau salée du Petit Loc'h n'implique pas nécessairement la remise en eau salée du Grand Loc'h avec un système de vannage adapté. En ce qui concerne le Grand Loc'h, un rapport du Groupe Ornithologique Breton a montré qu'aujourd'hui sur le Grand Loc'h, on perdrait qu'on ne gagnerait en terme de diversité de l'avifaune en le rouvrant à la mer.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Début des études pour mettre en place le plan de gestion par la FDC 56.

MESURES ENVISAGEABLES

Maître d'ouvrage : FDC56

Coût :

Dans les mesures envisagées dans le contrat nature, on peut citer.

- **Classement du Petit Loc'h en réserve de chasse**

Dans le projet, il est prévu de classer le Petit Loc'h en réserve naturelle de chasse en partenariat avec la région Bretagne.

- **Suivis scientifiques (botanique, ornithologique, entomologique, batrachologique) :**

- Etat des lieux initial et plan de suivi botanique par Claudine Fortune : transects, carrés permanents, cartographie végétale (espèces remarquables, envahissantes et habitats d'intérêt communautaire),
- Suivi ornithologique du site : bagage,
- Suivi entomofaune,
- Suivi batraciens.

- **Conception et mise en application du plan de gestion**

La Fédération de chasse a commencé les études pour rédiger le plan de gestion du Petit Loc'h (Fin 2005 / début 2006). Ce document pourra être présenté au comité de suivi Natura 2000 mis en place après la signature du Document d'Objectifs.

Suite aux diagnostics, le choix de différents modes de gestion sera fait en fonction des objectifs visés :

- Fauche,
- Pâturage (bovin et équin),
- Faucardage de la roselière.

Les objectifs du plan de gestion seront les mêmes que sur le Grand Loc'h :

- Garantir un maximum de biodiversité,

- Assurer la meilleure conservation possible des espèces et des habitats d'intérêt patrimoniale (dont les habitats et les espèces d'intérêt communautaire) (scirpe maritime, salicornes...) en maîtrisant la roselière,
- Maîtriser l'ouverture du site au public.

Remarques des participants : Les participants insistent sur le fait que le but n'est pas l'accueil du public, mais au départ de maîtriser l'impact de la fréquentation sans interdire complètement l'accès du site au public.

- **Canalisation de la fréquentation**
- **Mise en place d'animations de découverte des milieux naturels**
- **Réalisation de documents de valorisation du site**

Livret du sentier d'interprétation, livret pédagogique, plaquette de promotion du site, panneau d'information présentant le site, son histoire, les partenaires, la gestion, la faune et la flore.

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

EUR15 1410 Prairies subhalophiles COR 15.52 + 53.11

EUR15 1410-3 Prairies subhalophiles à *Juncus gerardii*

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

Ces types de milieux se trouvent dans des sites à fort potentiel productif (grande disponibilité en eau et en nutriments). De ce fait, sans intervention humaine, les prairies subhalophiles et prairies humides évoluent dans un premier temps vers la mégaphorbiaie eutrophe (dominance de grandes herbes), puis vers la saulaie ou la magnocariçaie. Tous ces habitats sont intéressants mais sous forme de mosaïques de milieux. L'uniformisation vers la saulaie entraîne un appauvrissement en espèces animales et végétales.

Pour conserver une diversité des milieux, une intervention humaine est indispensable (fauche ou pâturage).

Sur le site, l'état de conservation est le suivant : Les prairies subhalophiles sont en bon état de conservation car elles sont gérées par pâturage et/ou fauche sur le polder du Grand Loc'h. Elles sont parcourues par des canaux eutrophes bordés de mégaphorbiaies ou de roselières ce qui donne une bonne diversité de milieux. Cependant, cet état de conservation est instable, si la gestion est arrêtée le milieu évolue naturellement vers un stade boisé.

• **Fermeture naturelle du milieu par la saulaie et la magnocariçaie**

Sur les bassins versants du Loc'h et de Lannédec, on observe une fermeture généralisée du milieu par la roselière d'une part puis par la saulaie et la magnocariçaie.

SECTEURS CONCERNES

Polder du Grand Loc'h.

OBJECTIFS VISES

Gérer des prairies subhalophiles par la maîtrise de la fermeture des milieux naturels.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Les objectifs de gestion actuels sur le Grand Loc'h sont les suivants :

- garantir un maximum de biodiversité,
- assurer la meilleure conservation possible des espèces patrimoniales du Grand Loc'h dont les espèces et les habitats d'intérêt communautaire,
- ouvrir le site au public sans perturber le fonctionnement des écosystèmes.

• **Fauche et pâturage**

Les prairies subhalophiles sont gérées par pâturage (bovins et équins), fauche et gestion du réseau hydrographique (entretien des canaux) afin de conserver le caractère humide, ouvert et diversifié des milieux.

• **Suivis scientifiques**

Des suivis scientifiques sont élaborés chaque année selon des protocoles précis afin de suivre l'évolution de la biodiversité et d'apprécier l'impact des choix de gestion et de les réajuster en fonction des objectifs. Les suivis floristiques se font par transects, carrés permanents et relevés des coefficients d'abondance – dominance de chaque espèce.

Sur les prairies subhalophiles, le suivi permet de comparer les différentes actions de gestion (fauche, pâturage, fauche + pâturage et non gestion (microparcelles non pâturées). Ces suivis ont été réalisés depuis 2004 avec pour objectif le maintien de l'habitat d'intérêt communautaire.

MESURES ENVISAGEABLES

• **Poursuivre les actions de suivi mise en place dans le cadre du Contrat Nature**

Il est proposé de poursuivre les actions de suivi et de les intégrer aux autres données de suivis mises en place sur le littoral dans le cadre du docob.

• **Conserver les objectifs et principes de gestion**

Les objectifs et principes de gestion actuels correspondent aux objectifs Natura 2000. Ils devront être adaptés en fonction des résultats du suivi. Ces thématiques pourront également être présentées au comité de gestion qui sera mis en place à l'issue de la signature du document d'objectifs.

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

EUR15 6430 Mégaphorbiaies eutrophes COR 37.1 et 37.7

EUR15 6430-4 Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

Ces types de milieux se trouvent dans des sites à fort potentiel productif (grande disponibilité en eau et en nutriments). De ce fait, sans intervention humaine les prairies humides évoluent dans un premier temps vers la mégaphorbiaie eutrophe (dominance de grandes herbes), puis vers la saulaie ou la magnocariçaie.

Les quelques parcelles de mégaphorbiaies eutrophes correspondent à des prairies abandonnées sans doute plus récemment et qui tendent à se boiser. Il faut noter que la magnocariçaie en association avec la saulaie est un milieu fortement recherché par la loutre et le vison d'Europe. Il faut donc en conserver.

SECTEURS CONCERNES

Vallée de la Saudraye et de Précar, vallée de St Matthieu, Queues d'étangs de Lannéec.

OBJECTIFS VISES

La gestion des mégaphorbiaies n'est pas prioritaire sur ce site.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

Aucune.

MESURES ENVISAGEABLES

- **Maintien en bande le long des cours d'eau**

En cas de gestion des prairies de fonds de vallées, il s'agit de conserver une bande de mégaphorbiaie le long du cours d'eau avec un entretien mécanique sous les clôtures et non chimique.

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

Loutre d'Europe

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

La loutre est un mammifère ubiquiste qui fréquente un très grand nombre de milieux naturels humides. Ses principales exigences sont :

- une ressource piscicole suffisante ;
- une bonne qualité de l'eau ;
- de la tranquillité dans certains secteurs et, en particulier, en période de reproduction et d'éducation des jeunes ; elle apprécie particulièrement les milieux peu accessibles comme la saulaie et la mégaphorbiaie ;
- la sécurité des individus lors de leurs déplacements parfois sur de longue distance, le territoire d'un individu couvre environ 30 à 40 km de cours d'eau et des études montrent une importante mortalité par collision avec des véhicules en Bretagne.

Actuellement, sur le site, il existe de nombreux secteurs peu fréquentés et la ressource piscicole est importante ce qui est plutôt favorable à l'espèce.

Les perturbations potentielles de l'espèce n'ont pas été évaluées sur le site. Un diagnostic complémentaire est à réaliser.

Les perturbations potentielles sont :

- **Difficulté de franchissement des infrastructures routières**

La problématique de corridor fluvial ne concerne pas que cette espèce mais également toutes les espèces inféodées aux zones humides et aux milieux aquatiques. Les collisions avec des véhicules lors de la traversée des routes correspondent à la première cause de mortalité de la loutre.

- **Forts taux de pesticides dans l'eau**

Des études scientifiques montrent qu'une forte concentration de pesticides dans les tissus adipeux est un facteur de mortalité de la loutre non négligeable.

- **Fermeture du milieu défavorable à la ressource piscicole**

La fermeture du milieu autour et dans le lit des petits cours d'eau peut être défavorable à la production piscicole (besoin de lumière pour la reproduction des poissons en tête de bassin versant, gestion des embâcles pour permettre la remontée des géniteurs). A l'inverse, une gestion de la ripisylve favorable à la production piscicole est indirectement favorable à la loutre d'Europe.

- **Fermeture naturelle des fonds de vallées par la saulaie et la magnocariçaie**

Sur les bassins versants du Loc'h et de Lannédec, on observe une fermeture du milieu généralisée par la roselière d'une part puis par la saulaie et la magnocariçaie dans les fonds de vallées. Les quelques parcelles de mégaphorbiaies eutrophes correspondent à des prairies abandonnées sans doute plus récemment et qui tendent à se boiser. Il faut noter que la magnocariçaie en association avec la saulaie est un milieu fortement recherché par la loutre et le vison d'Europe. Il faut donc en conserver.

- **Dérangement**

En particulier en période de reproduction. Il est donc important de conserver des secteurs peu accessibles et de préserver les catiches avérées et potentielles (Gîtes de la loutre dans des cavités naturelles).

SECTEURS CONCERNES

Ensemble des zones humides et corridors écologiques et en particulier : Vallée de la Saudraye et de Précar, vallée de St Matthieu, Queues d'étangs de Lannédec.

OBJECTIFS VISES

Mieux connaître la répartition de la population de loutre, ses habitats, diagnostiquer les facteurs de perturbation de l'espèce.

Maintenir voire améliorer les corridors écologiques.

Définir des mesures de gestion pour améliorer le statut de la loutre sur le site.

Favoriser la diversité des milieux naturels par un entretien de quelques parcelles de fonds de vallées.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

La loutre est protégée nationalement et toute destruction de son milieu de vie (gîte et nourrissage) est passible de sanctions pénales (Art. L 211-1, L 211-2 et L 215-1 du Code Rural).

MESURES ENVISAGEABLES

• Etudes complémentaires sur la loutre

- Actualisation du statut et de la répartition des populations de loutres d'Europe sur le périmètre d'étude Natura 2000 suivant le protocole standard IUCN en 2005 puis réactualisation en 2010.
- Cartographie des habitats prioritaires exploités par la loutre d'Europe sur le périmètre d'étude Natura 2000, à partir de la cartographie des grands types de milieux naturels.

• Réflexion sur les corridors écologiques

Compte tenu du fait que le premier facteur de mortalité de la loutre est la collision par les véhicules et que le secteur est relativement urbanisé, il semble important de mettre en place une réflexion sur les corridors écologiques. En particulier, il serait intéressant d'étudier les corridors existants et à améliorer entre l'étang de Lannéec, le Petit et le Grand Loc'h et l'étang de Beg Nenez qui est en lien direct avec la rivière Laïta où l'espèce est très présente.

Remarques des participants : Le Groupe Mammalogique Breton souligne l'impact défavorable de l'étalement urbain et de l'automobile sur les populations de loutres.

• Définir des mesures de gestion

L'étude sur la population de loutre permettra de définir et localiser les mesures de gestion envisageables pour maintenir (voire améliorer) l'état de conservation de l'espèce sur le site.

Les principales mesures de gestion favorables à l'espèce, au niveau des corridors fluviaux et zones humides connexes, sont en général :

- entretien doux de la ripisylve des cours d'eau,
- la reconversion de terres arables en herbages extensifs,
- le maintien ou la reconstitution d'une continuité rivulaire forestière et arbustive minimale,
- la préservation des gîtes effectifs et potentiels (boisement de berges dont les racines abritent des cavités, souches creuses, chaos et amas à proximité de l'eau) et le maintien d'un écran arbustif environnant (aubépine, houx, prunellier, ronces, ...),
- la conservation maximale des communautés végétales et de leur diversité en fonds de vallées,
- la conservation des bras morts, mares et dépressions humides (diversification des potentialités alimentaires),
- reconstitution des systèmes filtrants : talus/haies, boisement de bas fonds,
- l'utilisation de cages-pièges (prenant les animaux vivants) lors des opérations de régulation des mammifères semi-aquatiques juridiquement classés nuisibles (Rat musqué, Ragondin, ...),
- la limitation des risques de mortalité routière au niveau du franchissement critique de certains ponts.

• Favoriser la gestion par pâturages extensifs de quelques parcelles de fonds de vallées

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

EUR15 4020* Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles COR 31.12
EUR15 4020*-1 Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles*

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

Bon état de conservation mais non stable dans le temps.

Les landes humides intérieures sont le résultat de contraintes environnementales importantes (sol pauvre et humide) et d'une exploitation intensive pour l'époque par l'homme qui valorisait le broyat de lande en litière ou pour le pâturage par des races rustiques. Dans le contexte actuel, les pratiques intensives des années cinquante correspondent probablement à des pratiques extensives de nos jours

- ***Evolution vers le fourré***

L'abandon de l'utilisation du broyat de lande et du pâturage de ces espaces entraîne la fermeture des landes qui évoluent alors vers des fourrés à ajoncs et prunelliers dont la diversité biologique est moins importante qu'un milieu régulièrement (dans le temps) et irrégulièrement (dans l'espace) entretenue.

SECTEURS CONCERNES

Lan er roch.

OBJECTIFS VISES

Maintien de la parcelle de lande humide.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

- ***Entretien des cheminements***

Actuellement un entretien est réalisé sur des cheminements.

MESURES ENVISAGEABLES

- ***Suivi de la végétation***
- ***Entretien expérimental sur des placettes***

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

Tous

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

De nombreux habitats ou espèces d'intérêt communautaire sont détruits par méconnaissance de leur biologie et de la réglementation les protégeant.

SECTEURS CONCERNES

Plus large que le périmètre Natura 2000.

OBJECTIFS VISES

Réaliser des études d'incidence pour tous projets susceptibles de dégrader l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire.

MESURES ENVISAGEABLES

- **Recenser les projets susceptibles d'affecter les habitats ou les espèces**

Le ministère de l'Ecologie et de Développement Durable a réalisé un « Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000 ». A partir de cette méthodologie il s'agirait de lister par type les projets susceptibles d'affecter les habitats d'intérêt communautaire.

Exemple extrait du guide du ministère : Incidence d'un projet routier sur un site Natura 2000

Incidences indirectes :

<i>Incidences directes</i>	<i>Biotopes affectés</i>	<i>Espèces affectées</i>
Emprise des aménagements sur place	Pas d'incidences directes sur les milieux	Menace sur le busard des roseaux en raison de l'augmentation de la circulation
Emprise du nouveau tracé	Destructons d'habitat situé sur le tracé · Prairies naturelles humides : 11,5 ha sont menacés le long de terres cultivées déjà fortement dégradées · Milieux naturels aquatiques : suppression de 11 800 m de fossés · Milieux rivulaires : rive ouest du canal et fossés affectés	· Nombreuses espèces floristiques menacées ou en voie de disparition · Plantes : callitriche tronquée, cératophylle submergé · Animaux : anguille, péloïde ponctué, grenouille agile, poule d'eau, héron pourpré · Végétation rivulaire haute et abondante constituée d'hélophytes · Zone de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux
Incidences des collisions	Risques forts de collision et de mortalité pour les espèces notamment aviennes effectuant des déplacements saisonniers ou quotidiens entre les zones de gagnage et des reposoirs, dortoirs, zones d'alimentation et de reproduction	· Oiseaux concernés : passereaux, rapaces diurnes (buse variable, milan) · Mammifères loutre d'Europe · Batracien : triton crêté

Incidences indirectes :

<i>Incidences indirectes</i>	<i>Nature des incidences</i>
Aménagement sur place	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'incidence directe sur le biotope mais site de halte migratoire, d'alimentation et d'hivernage pour l'avifaune aquatique et palustre avec nidification du vanneau huppé, du chevalier gambette, de la gorge bleue Incidences indirectes pour les parcelles isolées entre 450 m et 13560 m de la route utilisées comme zones refuges pour la faune sauvage
Nouveau tracé	<ul style="list-style-type: none"> Fragmentation d'habitats : les prairies humides sont une entité homogène remplissant un rôle fondamental pour certains oiseaux (canards migrateurs et hivernants, limicoles, nicheurs). La zone de marais concernée assure le lien biologique entre deux secteurs désignés en ZPS. Le tracé est susceptible d'avoir des conséquences sur des espèces à très large rayon d'action (loutre d'Europe, spatule blanche, guifette noire) ou à plus petit rayon d'action (couleuvre verte et jaune, pélodyte ponctué). Perturbations visuelles et sonores : peuvent affecter de manière importante des groupes d'espèces ou des espèces particulières comme la spatule blanche, la cigogne noire en migration, le vanneau huppé, les perturbations peuvent s'étendre jusqu'à 500 / 600 m (soit 300 à 380 ha) pour le linéaire de 6 300 m accueillant ces espèces. Dans cette hypothèse, le projet affecterait 19,6 % de l'extension prévue de la ZPS concernée Autres incidences indirectes : effet barrière pour les animaux, fragmentation des habitats, pollution des milieux aquatiques par l'accumulation des métaux lourds, perturbation du succès de la reproduction des passereaux du fait des nuisances visuelles et sonores.

Mesures réductrices de l'impact :

<i>Objectifs</i>	<i>Descriptifs</i>
Maintien du fonctionnement de l'hydrosystème des marais	<ul style="list-style-type: none"> Rétablir le cours d'eau en évitant leur recalibrage Choisir un tracé permettant de ne pas isoler une partie de la zone humide Limiter la hauteur des remblais dans le périmètre de la zone humide
Maintien d'un corridor biologique	<ul style="list-style-type: none"> Préserver un chenal pour assurer la pérennité de plusieurs espèces : martin pêcheur (passage spacieux sous l'ouvrage routier), loutre (bannir le recalibrage des berges et maintenir la ripisilve) Rehausser le niveau de l'eau dans le chenal en hiver pour favoriser le développement de la mégaphorbiaie (habitat caractéristique)
Maintien des vieux arbres et des arbres sénescents servant d'habitat pour l'entomofaune	<ul style="list-style-type: none"> Minimiser le nombre d'arbres à abattre sur l'emprise de la route et lors du remembrement associé
Bassins d'orage (décantation et rétention des produits toxiques)	<ul style="list-style-type: none"> Donner une pente au bassin pour avoir des profondeurs différentes Favoriser le développement de plantes indigènes Aménager l'accès par un simple chemin de terre
Mesures concernant la gestion écologique des dépendances routières	<ul style="list-style-type: none"> Proscrire l'utilisation de produits fongicides, insecticides et phytocides Utiliser des méthodes douces d'entretien (fauche des strates herbacées avec barre de coupe à 10 cm)

- **Suivre les projets prévus dans ou à proximité du périmètre Natura 2000.**
- **Alerter le porteur de projet de la nécessité d'une étude d'incidence lorsqu'un projet est susceptible d'affecter un habitat ou une espèce.**
- **Assister le porteur de projet pour le montage du dossier d'évaluation d'incidence.**

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES

EUR15 1355 La Loutre d'Europe (*Lutra lutra* (L., 1758))
(EUR15 1356 Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola* (L., 1761)) non recensé sur le site)

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS, MENACES POTENTIELLES

Le dérangement perturbe de nombreuses espèces dont la loutre mais également l'avifaune.

SECTEURS CONCERNES

Ensemble du site.

OBJECTIFS VISES

Maîtriser l'impact de la fréquentation sur le dérangement de la faune. Préserver de la fréquentation les secteurs les plus sensibles du site sans créer de grands sanctuaires interdits au public.

MESURES ET ACTIONS EXISTANTES

- **Mise en réserve naturelle du Grand Loc'h.**

MESURES ENVISAGEABLES

- **Définir un plan de gestion des flux de circulation**

Il s'agit de définir des secteurs laissés accessibles au public et des secteurs à préserver de la fréquentation (degré de sensibilité). Sans interdire la circulation sur ces derniers, l'accès ne sera pas favorisé (pas de fléchage, limiter les sentiers...).

De cette réflexion pourra alors découler un plan de circulation localisant les principaux accès, les infrastructures associées, le maillage et hiérarchisation des sentiers, les points remarquables à signaler, la taille des aires de stationnement, la largeur des sentiers, leur mode de traitement (confortable, rustique, rugueux). Ce plan permettra de définir le message à faire passer par la signalétique, les plaquettes, les panneaux d'information.

- **Mettre en place une signalétique et jalonnement**

La signalétique a plusieurs objectifs :

- * marquage du territoire (pré-signalisation : entrée et sortie du site, site Natura 2000, gestionnaire),
- * indication des directions (situation, noms des lieux, flèches, services...),
- * rappel de la réglementation (avec des pictogrammes).

Ces informations sont présentées sur des bornes directionnelles s'intégrant le mieux possible au paysage. Il est nécessaire d'homogénéiser les signalétiques mises en place par les différents gestionnaires (Charte de signalétique) pour assurer une cohérence de l'information, éviter la multiplication des supports d'information et la dénaturation du paysage.